

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

**Commune
de
Lucéram**

Nombre de Conseillers

En exercice 15
Présents 10
Votants 15

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Délégation N°199

**Attribution d'une
subvention
à l'association
Le Cercle de l'Union**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino, Madame Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11/04/2022, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge les dépenses d'électricité du local mis à disposition de l'association « Le Cercle de l'Union », au 17 rue du Docteur Moriez.

Il précise que la collectivité a engagé les démarches nécessaires auprès d'EDF depuis plusieurs mois, pour transférer le contrat du Cercle au nom de la Commune. Or, le changement n'a toujours pas été opéré à ce jour et la dernière facture de consommation électrique d'un montant de 308.03 € TTC est encore libellée au nom de l'association, qui doit régler cette somme, dans l'attente de la régularisation du dossier.

Le Maire propose de dédommager l'association le Cercle de l'Union, en lui versant cette somme de 308.03 €, sous forme de subvention exceptionnelle.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer la somme de 308.03 euros à l'association le Cercle de l'Union, représentant le montant de la facture EDF reçue à tort

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

